

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne : Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Affectation de S. A. S. le Prince Héritaire au Service des Renseignements du Général Gouverneur Militaire de Metz.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination de S. Exc. le Ministre d'Etat.

Ordonnance Souveraine nommant M. le Conseiller Privé Jaloustre Ministre Plénipotentiaire et Directeur du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince.

Arrêté ministériel relatif à la vente et à la consommation de la viande de porc.

Arrêté ministériel relatif à la distribution et à la vente du pétrole.

Décision de la Cour d'Appel fixant la date de la reprise par un notaire titulaire de l'exercice de ses fonctions.

Décision de la Cour d'Appel fixant la date de la reprise par un notaire titulaire de l'exercice de ses fonctions.

GOVERNEMENT PRINCIER :

Visites officielles à l'occasion de l'attentat commis contre M. le Président du Conseil de la République Française.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis d'enquête.

ECHOS ET NOUVELLES :

Distinction honorifique.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre. — Représentations de la Comédie-Française. — Le Demi-Monde.

Concert Classique.

Concert du Cercle César Franck.

ETUDES HISTORIQUES :

« Inventaires du Palais de Monaco », par L.-H. Labande. (Suite.)

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Héritaire après avoir, depuis le début des hostilités, rempli les fonctions d'agent de liaison auprès des unités engagées dans la bataille, est affecté au Service des Renseignements du Général Gouverneur Militaire de Metz.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2703.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Raymond Le Bourdon, Préfet de Première Classe de la Marne, Officier de la Légion d'Honneur, mis à Notre disposition par Décret de M. le Président de la République Française, en date du 19 février 1919, est nommé Ministre d'Etat de Notre Principauté.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Mi-

nistre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-deux février mil neuf cent dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince :
 Le Secrétaire d'Etat,
 FR. ROUSSEL.

N° 2704.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Georges Jaloustre, Conseiller Privé, Chef de Notre Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'Etat de la Principauté, est nommé Ministre Plénipotentiaire.

Il remplira, en cette qualité, les fonctions de Directeur de Notre Cabinet Civil et continuera à faire partie de Notre Conseil Privé.

Il assurera l'expédition des affaires du Ministère d'Etat jusqu'à l'installation de M. Raymond Le Bourdon.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-deux février mil neuf cent dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince :
 Le Secrétaire d'Etat,
 FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu la Loi du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté ;

Vu l'Arrêté ministériel du 15 octobre 1918, réglementant la vente et la consommation de la viande de porc ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 21 février 1919 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Est rapporté l'Arrêté ministériel susvisé du 15 octobre 1918, réglementant la vente et la consommation de la viande de porc.

ART. 2. — M. le Conseiller de Gouvernement

pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 21 février 1919.

P. le Ministre d'Etat :
 Le Conseiller de Gouvernement,
 C. BELLANDO DE CASTRO.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu la Loi du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté ;

Vu l'Arrêté ministériel du 13 mai 1918, réglementant la distribution et la vente du pétrole et de l'essence de pétrole ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 21 février 1919.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Est rapporté l'Arrêté ministériel du 13 mai 1918, sus-visé, réglementant la distribution et la vente du pétrole et de l'essence de pétrole.

ART. 2. — Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 22 février 1919.

P. le Ministre d'Etat :
 Le Conseiller de Gouvernement,
 C. BELLANDO DE CASTRO.

JUSTICE

Par décision du 6 novembre 1915, la Cour d'Appel avait, sur la présentation de M^e Eymin, notaire, admis M. Antoine Blanc, comme suppléant de cet officier public pendant sa présence sous les drapeaux.

Vu la démobilisation de M^e Eymin, la Cour a, par autre décision du 22 février 1919, fixé au dit jour la cessation de la suppléance et la reprise, par le notaire titulaire, de l'exercice de ses fonctions.

Par décision du 9 juin 1917, la Cour d'Appel avait, sur la présentation de M^e Le Boucher, notaire, admis M. Ernest Léoncini, comme suppléant de cet officier public pendant sa présence sous les drapeaux.

Vu la démobilisation de M^e Le Boucher, la Cour a, par autre décision du 22 février 1919, fixé au dit jour la cessation de la suppléance et la reprise, par le notaire titulaire, de l'exercice de ses fonctions.

GOUVERNEMENT PRINCIER

Dès que la nouvelle de l'attentat commis contre M. Clémenceau a été connue dans la Principauté, M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement, remplaçant S. Exc. le Ministre d'Etat absent, s'est rendu au Consulat général de France où il a été reçu, en l'absence de M. Pingaud, par M. Richard, Vice-Consul, Chancelier du Consulat général, auquel il a exprimé l'indignation du Gouvernement Princier pour la criminelle tentative dont M. le Président du Conseil a failli être victime et les vœux qu'il forme pour son rétablissement.

M. le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur des Relations Extérieures, retenu par la maladie, a chargé M. le Consul Général Canu, son adjoint, de faire une démarche dans le même sens auprès du représentant de la France à Monaco.

A la suite de ces démarches, M. le Vice-Consul Richard s'est rendu au Ministère d'Etat et à la Direction des Relations Extérieures pour remercier M. Ch. Bellando de Castro et M. Maurice Canu et les prier de transmettre les remerciements du Consulat Général de France à S. Exc. le Ministre d'Etat et à M. le Secrétaire d'Etat.

AVIS & COMMUNIQUÉS

AVIS D'ENQUÊTE

Le Maire de la Ville de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite M. Martelli Pierre à l'effet d'être autorisé à établir un atelier de plomberie-zinguerie au numéro 18 de la rue Caroline.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 24 février courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cet atelier sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Passé le délai de dix jours, les observations et réclamations seront considérées comme non avenues.

Monaco, le 24 février 1919.

Le Maire, S. REYMOND.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Gouvernement de la République Française vient d'octroyer, à M. le Docteur Maurice Gastaldi, Conseiller National, la Médaille des Epidémies, en reconnaissance des soins bénévoles qu'il a donnés aux militaires en traitement à l'Hôpital de Monaco et dans les Hôpitaux complémentaires du Radium et du Palais du Soleil.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 18 février 1919, a prononcé les jugements suivants :

M. M., épouse A., ménagère, née le 14 novembre 1875, à Ormea (Italie), demeurant à Monte Carlo, 100 francs d'amende, pour violences et voies de fait ; le mari déclaré civilement responsable ;

H. V., professeur de langues, née le 18 mai 1877, à Durkam (Angleterre), demeurant à Beausoleil, 25 francs d'amende, pour violences et voies de fait ;

F. M.-L., veuve B., commerçante, née le 24 juillet 1860, à Diemoz (Isère), demeurant à Monte Carlo, 16 francs d'amende (avec sursis), pour infraction à la législation alimentaire.

LA VIE ARTISTIQUE

La série des représentations données à Monte Carlo par la Comédie-Française s'est close par le

Demi-Monde, la vigoureuse comédie d'A. Dumas fils, où M^{lle} Cécile Sorel a affirmé, dans le rôle de la baronne d'Ange, un talent toujours en progrès et parvenu à la maîtrise. Enjôleuse ou hautaine, combattante audacieuse, prête aux plus dangereux défis ou rouée basement perfide, mais toujours de fière allure, elle a traduit les divers aspects de son personnage avec une puissance, une ampleur qui l'ont fait chaleureusement acclamer.

M. Duflos ne pouvait pas rendre aimable la figure antipathique d'Olivier de Jalin. Mais il a exprimé avec sa science et sa sûreté coutumières l'élégance désabusée de ce défenseur peu autorisé des vertus bourgeoises.

M. A. Lambert a mis le panache romantique à la droiture un peu bornée, à la généreuse ardeur de Reymond de Nanjac.

M. Léon Bernard a joué avec une distinction sûre, une élégante sobriété, un mélange délicieusement nuancé de tendresse et de dignité, d'indulgence et de mépris, le rôle du marquis de Thommerins et M^{lle} Valpreux a traduit avec justesse la passion virginale de Marcelle pour Olivier de Jalin.

M. Georges Berr dans le personnage un peu effacé d'Hippolyte Richond, M^{me} Fayolle — la vicomtesse de Vernières —, M^{me} Dussane — Valentine de Santis —, ont complété ce parfait ensemble qui est de tradition dans la Maison de Molière.

M. Léon Jehin avait eu l'heureuse pensée de donner, jeudi dernier, une seconde audition de la *Psyché* de César Franck. Nous ne reviendrons pas sur l'interprétation excellente de cette œuvre d'une si pure et si haute inspiration et nous nous bornerons, avec tous les habitués des concerts classiques, à remercier l'éminent chef d'orchestre de nous avoir donné une nouvelle occasion de l'entendre.

La première partie du programme comportait l'Ouverture des *Abencérages* de Cherubini ; une *Réverie* d'inspiration délicate et de jolie facture de M. Deutsch de la Meurthe, et un savant et noble *Concerto* pour violoncelle et orchestre de M. Graëfe dont M. Benedetti a fait ressortir l'art volontaire et la musicalité raffinée.

Poursuivant sa belle campagne artistique, le Cercle César Franck a donné, vendredi dernier, une audition du *Quatuor op. 64 n° 5* de Haydn, dont l'abondance mélodique, la délicate candeur, la grâce parfois un peu molle mais toujours pleine de fraîcheur et d'aisance ont trouvé en MM. Wagemans, Boyer, Dessart et Benedetti de parfaits interprètes. Le public a vivement goûté l'inspiration facile et souriante, la douce gravité du maître et salué particulièrement de ses bravos l'*Adagio* et le *Finale*.

Le *Quintette* en Fa mineur de César Franck, dont c'était la seconde audition, a été entendu avec recueillement et applaudi avec ferveur. Le quatuor et M. Lauweryns ont puissamment fait ressortir l'élévation, la pureté mystique, l'effusion sentimentale de l'angélique compositeur des *Béatitudes*.

La *Sonate pathétique* de M. Lauweryns, jouée, il y a quelques années, salle Pleyel, par Ysaye et Pugno, a retrouvé auprès des habitués du Cercle César Franck le grand succès qu'elle avait rencontré auprès des dilettantes parisiens. Cette œuvre, fortement construite et largement développée, est animée d'une chaude et puissante passion. M. Wagemans et l'auteur en ont donné l'interprétation la plus compréhensive et la plus brillante. Le succès de M. Lauweryns comme auteur et comme interprète a été considérable.

ÉTUDES HISTORIQUES

Inventaires du Palais de Monaco

par L.-H. LABANDE

(Suite.)

Quelques relations ont été écrites sur la magnificence du Palais pendant son règne. La première fut envoyée au Prince Trivulce pour raconter la visite de l'archiduc Charles d'Autriche et du duc Rodolphe-Maximilien de Saxe-Lauenbourg (25 octobre 1624). Elle célébra la beauté des parements qui décoraient l'ancien et le nouveau quartier dans les Grands Appartements, la galerie intermédiaire étant toute tendue de velours ; elle signala les tapisseries de l'*Ercoleo*, les lits au nombre de plus d'une centaine préparés luxueusement dans les chambres, les pièces d'argenterie qu'Honoré II avait récemment fait exécuter ou qu'il avait empruntées. Il n'était pas encore question de tableaux.

Six ans plus tard, l'infante d'Espagne Marie-Anne, mariée à Ferdinand III, roi de Hongrie, était attendue au Palais. Honoré II avait fait les plus grands préparatifs pour la recevoir. Si elle n'eût pas le temps de monter sur le Rocher, le duc d'Albe et les seigneurs de sa suite lui dirent les merveilles accumulées dans les appartements qu'ils avaient demandé à visiter : la salle ornée de magnifiques tableaux, les huit grandes chambres tapissées, dont quatre à la file plus richement ornées présentaient des baldaquins d'un merveilleux travail, la dernière avec sa couchette de repos sculptée ; la galerie, avec sa collection de tableaux originaux, ses douze bahuts d'ébène et d'argent, ses douze escabeaux recouverts de velours cramoisi et ses deux lustres d'argent ; enfin les deux services d'argenterie de table, dont l'un était tout doré.

L'intérêt de cette relation est éclipsée par le récit donné par Jean le Laboureur de la visite qu'il fit à Monaco, en 1646, avec la maréchale de Guébriant. « Eblouy », dès l'entrée dans la cour d'honneur, « de l'ample grandeur de ce Palais », il en donna une description déjà plusieurs fois publiée. Il célébra « les belles peintures à fresque » du Cambiaso, qui décoraient du côté de la cour le corps de logis septentrional ; la citerne, « soutenue de belles colonnes » ; le « bel ordre de tant d'appartements de plainpied où sont la chambre royale, le logement de la marquise des Baux et tant de belles salles, dont la sculpture et la peinture s'accordent d'une si louable intelligence » ; il admira dans la galerie des tableaux du Titien, de Raphaël, des deux Bassan, de Michel-Ange, du Parmesan, de Guido Reni, d'Albert Dürer, etc., les raretés d'orfèvrerie, les cabinets « tant d'ébène que de bois de senteur de rapport... sur lesquels il y a de toutes sortes d'orloges, montres d'or et d'argent et d'autres pièces riches et curieuses ». Les chambres du Prince, nota-t-il, sont tapissées des portraits de ses aïeux ; presque toutes ont des cabinets « pleins de belles curiosités toutes différentes ». Il possède en outre plus de cent chambres toutes meublées ; « toutesfois il a encore autant de lits et de tapisseries pour les changer dans leurs saisons et il en garde d'autres par curiosité qui sont étoffés d'or, d'argent et de soye, dont on ne peut trop estimer la fabrique. Ceux-là sont gardés dans une grande salle entourée d'armoires, où l'on me montra une quantité merveilleuse de vaisselles d'argent, tant de vermeil doré que de ciselé ou d'autres sortes. Et surtout je fus estonné de voir une grande table et deux bancs d'argent massif et une grande buire de la hauteur d'un homme, avec une cuvette ronde, que quatre hommes ne pouvoient lever, tout cela travaillé admirablement bien, avec ses armes en relief. »

Une dernière impression de la beauté des appartements et de l'accumulation des richesses qu'on y voyait se trouve, pour le xvii^e siècle, dans un récit sous forme de lettre, que M. de Mauvans rédigea pour l'amusement des dames qui l'avaient accompagné, en 1687, avec M. de Thomassin-Mazaugues, dans un voyage en felouque de Saint-Tropez à Gênes. Les excursionnistes n'avaient pas manqué de

se rendre au Palais, attirés par la renommée de ses collections. Le concierge, averti de leur arrivée, avait éalé à l'avance les merveilles du garde-meubles, les « fort beaux lits en broderie d'or et d'argent avec les écussons aux armes du Prince, de très riches tapisseries d'hiver et d'esté et une quantité prodigieuse de vaisselle d'argent de toutes les façons. » Il leur avait surtout fait remarquer le « grandissime bassin avec son aiguière à une table et deux archibancs d'argent qui servent de support et d'ornement au buffet du Prince, lorsqu'il mange en cérémonie ». Puis les voyageurs avaient parcouru les Grands Appartements, à peu près démeublés par suite de l'absence de Louis I^{er}; ils avaient admiré la salle Grimaldi avec sa voûte ornée d'anciennes peintures, estimées infiniment par les connaisseurs, les galeries « toutes parées de fort beaux buffets et de tables où sont les pandules, des cabinets d'Allemagne de toutes les façons et diverses autres pièces rares et curieuses ». Les tableaux, « faits de la main des plus excellans peintres d'Italie », avaient retenu leur attention, notamment « un qui représente un crucifix qui n'a guère plus d'un pan de hauteur, qu'on estime 10.000 escus » ; le *Père éternel*, de Raphaël, « d'une beauté sans égale, ... à le voir vous diriez qu'il est animé et qu'il va parler ; cette seule pièce est estimée 50.000 escus » ; dans la chapelle, le *Baptême du Christ*, « très beau » et le *Crucifiement de S. André*, « excellent original ». Enfin, ils s'étaient promenés sur les terrasses et dans les jardins aux allées « pavées de marbre blanc et bleu ». Et le narrateur s'excusa en terminant d'avoir oublié de parler « de la chambre du cabinet qui est sur l'entrée de la grand' porte, où l'on voit des raretez et des curiositez de l'art et de la nature de toutes les façons, des grosses pièces de cristall, des statues anciennes et modernes, des cages renfermées dans des glaces toutes d'une pièce, etc. Mais », ajouta-t-il, « j'ai creu qu'il falloit passer à dessain quelque chose sous silance, pour exciter par là les dames à se remettre d'elles-mêmes les idées de tout ce qu'elles auront remarqué. »

A cette époque, le Palais était encore à peu près dans le même état qu'aux dernières années d'Honoré II. Louis I^{er} avait cependant augmenté la valeur des collections, il avait acquis des pièces d'argenterie blanches ou dorées, des tapisseries de velours, de brocart, de toile d'or et de damas, et plus d'une centaine de portraits de dames, sans compter ceux de ses parents, du roi Louis XIV, de Monsieur, des trois fils de Monsieur, enfin de la Dauphine.

L'activité d'Antoine I^{er} fut plus grande encore que celle de son père pour augmenter les collections du Palais. Mais fut-il plus heureux dans le choix des œuvres qu'il réunit, c'est ce qui peut être discuté. En tout cas, l'inventaire de sa succession révèle qu'il laissa environ 1.290 tableaux, sans compter les arbres généalogiques et écussons peints, les petites miniatures enchassées dans des bracelets ou des boîtes, des tableaux en broderie de soie, les cartes géographiques et les estampes, ces dernières signalées nombreuses pour la première fois dans les inventaires. Sur ces 1.290 tableaux, il y avait une trentaine de dessus de portes, 40 vues de villes ou de fiefs, 15 perspectives, la plupart avec figures vénitiennes, 18 marines ou ports de mer, 26 représentations de batailles, un peu plus de 300 sujets religieux ou scènes de la Bible, environ 150 tableaux de genre, de fleurs et fruits, d'allégories, une centaine de sujets mythologiques, 125 paysages environ et une magnifique série de 345 portraits. Le rédacteur de l'inventaire a omis trop souvent de marquer le nom des personnes figurant sur ces derniers ; cependant, si nous dressons une liste de celles qu'il a notées, on se rendra compte du caractère que ces tableaux donnaient aux appartements du Palais. Un caractère familial, tout d'abord : non seulement on avait sous les yeux les portraits des anciens seigneurs de Monaco et de leurs alliés Landi et Trivulce, mais encore ceux, plus récents, d'Honoré II, de son fils Hercule, marquis des Baux, de Luc Spinola, beau-père de ce dernier ; ceux du Prince Louis I^{er}, de sa femme Charlotte de Gramont, de sa fille la duchesse

d'Uzès, de son neveu le maréchal de Gramont et de ses petits-neveux fils du maréchal ; ceux d'Antoine I^{er}, soit seul (dont la magnifique effigie peinte par Rigaud, n° 212), soit avec sa famille (n° 105 ; par J.-B. Vanloo, n° 316), de sa femme Marie de Lorraine (dont une toile par Vanloo, n° 216), de chacune de ses trois filles peintes par Vanloo (n° 216) ou par d'autres artistes, de son gendre le duc de Valentinois, de ses petits-fils le marquis des Baux et le comte de Carladéz, de son frère l'archevêque de Besançon, de son cousin le marquis Doria, de divers membres de la Maison de Lorraine, ses alliés. D'autre part, le choix de la plupart des autres portraits dénotait un attachement très vif du Prince Antoine aux rois Louis XIV et Louis XV, ses protecteurs, et à toutes les personnes de la famille royale. A parcourir les chambres ou salons du Palais de Monaco, on avait la sensation nette de l'influence exercée par le château de Versailles et la Cour de France. Si l'on néglige les portraits de dames collectionnés par Louis I^{er}, on remarquera les quatre tableaux représentant S. Louis (nos 647, 819, 937 et 2090), l'effigie d'Henri IV (n° 42), la copie des fameuses toiles de Rubens célébrant le mariage et les principaux événements de la vie de Marie de Médicis (nos 347 et 349), la représentation du roi Louis XIII (n° 42), d'Anne d'Autriche (n° 794), de la même avec son fils cadet (n° 834), de Gaston d'Orléans (n° 42) ; de nombreux portraits de Louis XIV (nos 3, 41, 190, 836, 862, 1012, 1100, 1522, 1975 et 2246), ceux de la reine Marie-Thérèse (n° 862), du grand Dauphin et de sa femme (nos 44, 191, 838, 1100, 2258), de leurs trois fils (n° 191), du duc et de la duchesse de Bourgogne (nos 43 et 837), de Monsieur frère de Louis XIV (n° 1014) et de ses deux femmes (nos 220 et 275), du roi Louis XV (nos 45 et 211), de Marie Leczinska (n° 211), du duc d'Orléans, régent de France (nos 43, 836, 1100), de sa femme et d'une de ses filles (n° 836), du duc de Bourbon (n° 848), etc. A lire cette nomenclature, ne semble-t-il pas que le Palais fût habité par un familier de la Cour ?

Cette dévotion d'Antoine I^{er} envers la personne du roi Louis XIV fut accusée encore par une de ses créations, par la constitution de ce qu'il appela la salle des Conquêtes. Il avait fait peindre par Jean-Augustin Vento, d'après les estampes reproduisant les tableaux de Vander Meulen, douze grandes toiles représentant les sujets suivants : *Vue de Tournai, du côté du vieux château ; Entrée de la Reine dans Arras ; Conquête de Cambrai ; Arrivée du Roi devant Douai ; Vue de l'armée du Roi devant Douai ; Arrivée du Roi au camp devant Maëstricht ; Vue de Courtrai, du côté du vieux château ; Vue de Luxembourg, du côté des bains de Mansfeld ; Passage du Rhin en présence du Roi ; Valenciennes prise d'assaut et sauvée du pillage ; Vue de la ville et du château de Dinant assiégés par les Français ; Vue de la ville de Lille, du côté du prieuré, avec l'armée du Roi devant la place.* Il avait obtenu aussi de Paris la copie de onze portraits de généraux et ministres de la Cour de France, ceux de Louvois, de Turenne, de Condé, des maréchaux de Vauban, de Boufflers, d'Humières, de Créqui, de Catinat, de Luxembourg, de Vendôme et de Villars. Il les plaça dans la même salle. Et, à la plus belle place, il exposa encore un *Louis XIV couronné par la Victoire*. Plus tard, il se fit donner aussi la copie par Stiémart, d'après J.-B. Vanloo, des portraits de Louis XV et de Marie Leczinska ; il en constitua l'ornement du grand cabinet, voisin de sa chambre à coucher, qui lui servait de salon. Comme il entretenait des relations de cordiale amitié avec le cardinal Fleury, son ancien voisin de l'évêché de Fréjus, il garda dans sa chambre, sous ses yeux, le portrait du ministre de Louis XV (n° 318 de l'inventaire).

Il avait conservé, sans presque en rien retrancher, les collections réunies par ses ancêtres. Les tableaux qu'il ajouta étaient pour la plupart des copies exécutées sur ses ordres par les trois peintres de sa Cour, dont on lira une courte biographie plus loin : Horace Sigaldi, Dominique-Joseph Bressan et Jean-Augustin Vento, auxquels il faut adjoindre Angèle-Marie Vignali. Il s'était cependant adressé à des ar-

tistes beaucoup plus habiles et plus renommés : il avait posé lui-même devant le célèbre Rigaud (n° 212 de l'inventaire de 1731), il avait utilisé le talent de Jean-Baptiste Vanloo, vers 1712, comme nous aurons l'occasion de le marquer dans la suite. Il avait commandé enfin au peintre parisien, Pierre Gobert, un ou plusieurs portraits, au nombre desquels il faut sûrement comprendre celui de la Princesse d'Isenghien (n° 323). On sait aussi que les copies des portraits décorant la salle des Conquêtes (sauf celui de Louis XIV) avaient été demandées à la Penaye, « copiste de M. Rigaud ». Au même artiste, Antoine I^{er} payait encore deux portraits de son gendre le Prince d'Isenghien.

(A suivre.)

CÉSSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion)

M. GAROSCIO Jean-Baptiste ayant acquis de M^{me} V^{ve} Jules OTTO le fonds de commerce de Plomberie-Zinguerie, villa Marius, chemin de la Noix, à Monte Carlo, faire opposition, s'il y a lieu, chez l'acquéreur, à l'adresse susdite, dans les délais légaux.

Étude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AMIABLE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le samedi huit mars mil neuf cent dix-neuf, à onze heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, sise 2, rue du Tribunal, et par son ministère,

A la requête de M. Alban-Charles-Joseph-Marie DE FERRY-FONTNOUVELLE, ingénieur, et M^{me} Paule GALLERAND, sans profession, époux divorcés, demeurant : M. de Ferry-Fontnouvelle à Marseille, quartier de Saint-Barnabé, impasse Bonasse, n° 14, et M^{me} Gallerand à Monaco, villa Paulette ;

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,

Du fonds de commerce de Cinéma, dépendant de la communauté de biens réduite aux acquêts qui a existé entre M. et M^{me} de Ferry-Fontnouvelle-Gallerand, exploité à la Condamine, rue du Commerce, n° 3, sous le nom de **Prince Cinéma**, au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à M. et M^{me} Gastaud-Médecin, ledit fonds comprenant : le nom commercial ou enseigne, la clientèle ou achalandage, les meubles meublants, objets mobiliers et matériel servant à son exploitation, et le droit au bail des lieux où ledit fonds est exploité.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de dix mille francs, ci..... **10.000 fr.**

La consignation pour enchérir est de deux mille francs, ci..... **2.000 fr.**

Fait et rédigé par M^e Eymin, notaire soussigné.

Monaco, le dix-huit février mil neuf cent dix-neuf.

(Signé) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

(Après décès)

Le samedi quinze mars mil neuf cent dix-neuf, à trois heures de l'après-midi, à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, sise rue du Tribunal, n° 2.

A la requête de :

1^o M. Auguste Cioco, commis greffier près la Cour d'Appel, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant à Monaco,

Agissant en qualité de curateur à la succession vacante de M. Michel ANDRÈS, en son vivant commerçant à Monaco, où il est décédé le cinq décembre mil neuf cent quinze, fonction à laquelle il a été nommé suivant jugement rendu, en la Cham-

bre du Conseil, par le Tribunal Civil de première instance de Monaco, en date du sept novembre mil neuf cent seize;

2° Et M. Paul Cioco, avocat-défenseur près la Cour d'Appel, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, Agissant au nom et comme avocat-défenseur de M. Jean-Nicolas REUSE et M^{me} Marie-Patience LOVEY, son épouse, agriculteurs, demeurant et domiciliés à Martiny-Combe-Croix, canton du Valais (Suisse);

En exécution d'une ordonnance rendue sur requête par M. le Président du Tribunal Civil de première instance de Monaco en date du vingt février mil neuf cent dix-neuf;

Il sera par le ministère de M^e Eymin, notaire soussigné, à cet effet commis, procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur,

Du fonds de commerce de buvette dénommé **BAR DE LA GARE**, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, avenue du Castelletto, n° 12 et rue de la Turbie, n° 11, comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds et tous autres éléments incorporels.

L'adjudicataire sera, par le seul fait de l'adjudication, acquéreur du matériel et du mobilier industriel pour le prix de trois mille sept cent francs, en sus du prix d'adjudication.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de six mille francs, pouvant être abaissée, séance tenante, jusqu'à la somme de trois mille francs, conformément à l'ordonnance autorisant la vente, ci... **6.000 fr.**

La consignation pour enchérir est de quinze cents francs, ci... **1.500 fr.**

Fait et rédigé par M^e Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, commis pour procéder à la vente et dépositaire du cahier des charges.

Monaco, le vingt-quatre février mil neuf cent dix-neuf.

Signé : ALEX. EYMIN.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **55 millions** - Réserves : **21.300.000**

Bank - Exchange - Coupons

Coffres - Dépôts

Sièges Principaux :

MARSEILLE, PARIS, AVIGNON, AIX, BÉZIERS,
PERPIGNAN, MONTPELLIER, NARBONNE, TOULON

Agences sur le Littoral :

NICE, CANNES, GRASSE, MONACO, FRÉJUS,
SAINT-RAPHAEL

CORRESPONDANTS DIRECTS SUR TOUTES LES PLACES ÉTRANGÈRES

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le **24 Mars 1919**, à 10 heures et demie du matin, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 5, 6 et 52 des Statuts (Augmentation du Capital Social, porté de 36 à 38 millions de francs; Reconstitution du Fonds de Réserve).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS À FORFAIT
Reparations de Meubles

Etoffes — Laines — Grins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

COMMISSIONS & TRANSPORT

Monaco-Nice-Monaco

- Defilippi - Hôtel Puerto Rico
Boulevard Charles III

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1918. 1^{re} Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117; — 2^e Sept Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38171.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1^{er} mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1918. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 33465, 33804, 56754, 56779.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 16493 et 20558 et dix-huit Obligations de la même Société portant les numéros 411, 57544, 57545, 57546, 70655, 70656 et 64412 à 64423 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 18 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 16 décembre 1918. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 6985.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 64472 à 64483.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344, 52022.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38151.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 octobre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 31875 et 84716.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 3 décembre 1918. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n° 26045, 34197, 34205 et 34217.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 64412 à 64423.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 janvier 1919. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15756, 21962, 37293, 40706 à 40710 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 22232, 22936, 22953, 43411 et 43412.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1919. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 87456 et 134360.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 février 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17903 et 27200.

Titres frappés de déchéance.

Néant.